

Projet d'aménagement de la phase 2 de la promenade Samuel-De Champlain entre le quai des Cageux et la rue Domaine-des-Retraités à Québec

Dossier : 6211-23-010

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 23 octobre au 7 décembre 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'aménagement de la phase 2 de la promenade Samuel-De Champlain entre le quai des Cageux et la rue Domaine-des-Retraités à Québec* par le ministère des Transports a pris fin le 7 décembre 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 11 octobre 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 23 octobre au 7 décembre 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

À l'origine, le projet de la promenade Samuel-De Champlain était divisé en deux volets. Le premier couvrait le secteur ouest de la promenade, depuis le pont Pierre-Laporte jusqu'à la côte de l'Église, sur une distance de 4,2 km et le second incluait le secteur est, soit de la côte de l'Église jusqu'à Place Royale, sur une distance d'environ 6 km. Depuis, le projet a été redéfini et se divise maintenant en trois phases distinctes. La première, complétée en juin 2008, s'étend sur 2,5 km entre le quai des Cageux jusqu'à la côte de Sillery et la troisième, à venir, s'étend de la côte de Sillery jusqu'à la côte Gilmour sur une distance de 2,5 km.

La deuxième phase, quant à elle, couvre une distance de 3,3 km entre le quai des Cageux et la rue Domaine-des-Retraités. À l'été 2011, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) a terminé une partie du sentier des Grèves sur une distance de 1,1 km entre la plage Jacques-Cartier et la rue Domaine-des-Retraités. Afin de compléter cette deuxième phase, le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit planifier les travaux à effectuer pour la réalisation d'une portion de 2,1 km entre la rue Domaine-des-Retraités et le quai des Cageux. Pour ce faire, l'ouvrage de protection littorale en enrochement devrait être préalablement corrigé. Le MTQ réaliserait par la suite les travaux de reconstruction des chaussées et la CCNQ procèdera en parallèle à l'implantation d'un sentier piéton et d'une piste cyclable.

L'étude d'impact traite uniquement des travaux de correction de l'enrochement en bordure du fleuve Saint-Laurent. Ceux-ci nécessiteraient un investissement d'environ 5 M\$ et s'échelonnent sur 2 ans. Dans un premier temps, ils couvrent la portion à l'ouest du quai des Cageux jusqu'au pont Pierre-Laporte sur une distance de 1,7 km. Ce réaménagement (la diminution de la largeur des voies de circulation et des accotements, l'ajout de courbes, l'aménagement paysager et un nouvel éclairage) permettrait d'uniformiser ce segment avec la phase déjà complétée et d'exercer un contrôle de la vitesse des véhicules aux principales entrées routières de la promenade. Dans un deuxième temps, afin d'implanter le sentier des Grèves en marge de la route située à l'ouest du pont Pierre-Laporte, le MTQ devrait réaliser un élargissement de l'enrochement en pied de pente d'une superficie approximative de 600 m².

(Extrait du communiqué émis le 23 octobre 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

le projet :

- la justification du projet ;
- les coûts du projet ;
- la meilleure période de l'année pour effectuer les travaux d'enrochement proposés ;
- la durée de vie de l'enrochement ;
- la gestion de la circulation sur le boulevard Champlain pendant les travaux d'enrochement ;
- la variété des végétaux qui seraient utilisés pour les paliers végétalisés prévus ;
- les répercussions sur l'habitat faunique, plus spécifiquement sur celui des poissons (achigan et esturgeon) ;
- les espaces de stationnement et les aires pour les vélos ;

la procédure :

- les raisons de l'assujettissement de l'enrochement et non des travaux du boulevard Champlain à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;
- la demande d'audience publique et la notion de frivolité ;

les autres préoccupations :

- la prise en compte d'autres projets de réfection sur le boulevard Champlain que ceux prévus à l'extérieur du projet présenté, notamment à l'intersection côte de l'Église à Sillery et près de l'église Notre-Dame-de-la-Garde ;
- la tenue ou non d'autres consultations publiques par la Commission de la capitale nationale pour cette phase des travaux et la phase suivante ;
- la nécessité de décontaminer le secteur de l'ancien incinérateur à Sillery, la durée de cette décontamination et le type de traitement prévu pour la terre contaminée qui serait retirée.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Charles-H.-Blais <i>Accès Internet gratuit</i>	1445, rue Maguire, Québec

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
24 octobre 2012	<i>Le Journal de Québec</i>	
24 octobre 2012	<i>Le Devoir</i>	
26 octobre 2012		<i>L'Appel</i>
9 novembre 2012		<i>L'Appel</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
23 octobre 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	192	Site du BAPE
20 novembre 2012 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mardi 20 novembre 2012 à 19 h 30
Lieu	Salle Frontenac, Hôtel Clarion Québec, 3125, boul. Hochelaga, Québec
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Renée Poliquin, coordonnatrice
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Benoît Vigneault, analyste
Promoteur	Yves Bédard, biologiste, ministère des Transports Michaël Laliberté-Grenier, urbaniste, ministère des Transports Anne-Marie Leclerc, Consortium Roche / SNC-Lavalin
Assistance	29 personnes
Durée	1 h 15

Les relations de presse

Aucun média n'était présent à la séance d'information du 20 novembre 2012.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le quotidien *Le Soleil*, le site Web de *Radio-Canada* ainsi que l'hebdomadaire *L'Appel* ont fait mention du mandat. La description du projet, la tenue de la séance d'information ainsi que la disponibilité de la documentation ont, entre autres, été les sujets abordés.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 10 décembre 2012
Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Renée Poliquin, coordonnatrice